



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Votre chauffage fait tache ?



Le Département vous aide à remplacer votre
chauffage au fioul par une chaudière propre.



Coup de balai sur les chaudières fioul !

Hop ! Pour aller plus loin en matière de transition énergétique, le Département des Bouches-du-Rhône a décidé d'élargir le dispositif Provence Eco Rénov et de cibler un des modes de chauffage les plus coûteux et les plus polluants : le chauffage au fioul.



Depuis le 1^{er} janvier 2023, la collectivité octroie une prime supplémentaire à l'aide de base, pouvant aller jusqu'à 1 000 euros, pour vous aider à remplacer votre chaudière au fioul par un autre système de chauffage éligible à Provence Eco Rénov.

Vous n'êtes pas éligible à Provence Éco Rénov ?

Le Département a prévu une prime forfaitaire de 1 000 euros pour le remplacement de votre chaudière au fioul par un autre système de chauffage.

Quels sont les critères d'éligibilité ?

- Être propriétaire occupant de sa résidence principale construite avant le 1^{er} janvier 2000.
- Avoir un projet de remplacement de sa chaudière au fioul par un autre équipement de chauffage et/ou production d'eau chaude sanitaire éligible au dispositif Provence Eco Rénov.
- Choisir des entreprises labellisées RGE : "Reconnues Garantes de l'Environnement".
- Ne pas avoir engagé les travaux avant le dépôt du dossier de demande d'aide départementale.
- S'engager à neutraliser la cuve à fioul : une preuve de neutralisation ou de destruction sera demandée.

Comment faire sa demande ?

Pour déposer votre dossier et retrouver toutes les informations, RDV sur departement13.fr/provence-eco-renov